Bouton d'arrêt d'urgence Xtra.Emergency STOP

Notre bouton d'arrêt d'urgence Xtra.Emergency STOP vous permet d'améliorer encore la sécurité sur votre piste. Il permet d'arrêter tous les karts en un geste.

Il est livré avec un collier préinstallé permettant de fixer un câble d'alimentation secteur double de section ronde.

Utilisation

Pour enclencher le bouton Xtra.Emergency STOP, appuyez sur le bouton rouge. Le message « STOP » est alors envoyé à tous les karts et répété toutes les secondes. Le bouton reste enclenché jusqu'à ce qu'il soit désactivé par une rotation dans le sens horaire.

Le bouton Xtra.Emergency STOP fonctionne par défaut pour les karts CARBURANT et EV, sans réglage ni configuration.

Diagnostic

Le bouton Xtra.Emergency STOP comporte deux voyants lumineux fournissant des informations et visibles uniquement lorsque le boîtier est ouvert.

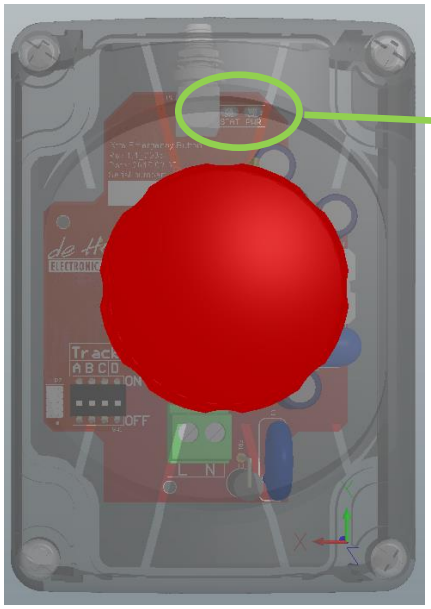

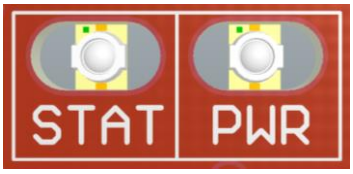

Voyants lumineux

Le voyant d'alimentation (PWR) est vert et s'allume lorsque le bouton est sous tension. Le voyant d'état (STAT) est rouge et remplit différentes fonctions :

- il clignote une fois par seconde lorsqu'une commande est envoyée (p. ex. « STOP ») ;
- il clignote trois fois de plus en cas de perte d'alimentation ;
- il clignote également trois fois de plus lorsque la charge de la batterie est faible.

Bouton enclenché	*Bouton sous tension*	*Charge batterie faible*	*Voyant d'état clignotant*	*Voyant d'alimentation*
Non	***Oui***	***Non***	***0***	***Allumé***
Oui	***Oui***	***Non***	***1***	***Allumé***
Non	***Non***	***Non***	***3***	***Éteint***
Oui	***Non***	***Non***	***4***	***Éteint***
Non	***Non***	***Oui***	***6***	***Éteint***
Oui	***Non***	***Oui***	***7***	***Éteint***

Remarque : les voyants indiquent l'état Perte d'alimentation secteur et Charge batterie faible uniquement toutes les 30 minutes, afin d'économiser l'énergie lorsque le bouton est alimenté par la batterie de secours.

Outre la commande « STOP », le bouton Xtra.Emergency STOP peut envoyer deux autres commandes :

- « AC_LOST » en cas de perte d'alimentation secteur ;
- « LOW_BAT » en cas de faible charge de la batterie.

Ces commandes sont envoyées à la même fréquence que les signaux des voyants lumineux.

Configuration

Par défaut, les pistes A, B, C et D sont activées sur le bouton Xtra.Emergency STOP.
Pour obtenir une autre configuration, ouvrez le boîtier et activez ou désactivez les interrupteurs des pistes à votre convenance.
Tous les interrupteurs sont sur la position « OFF » par défaut. Si tous les interrupteurs sont sur la même position, toutes les pistes sont soit toutes activées (position « ON »), soit toutes désactivées (position « OFF »).

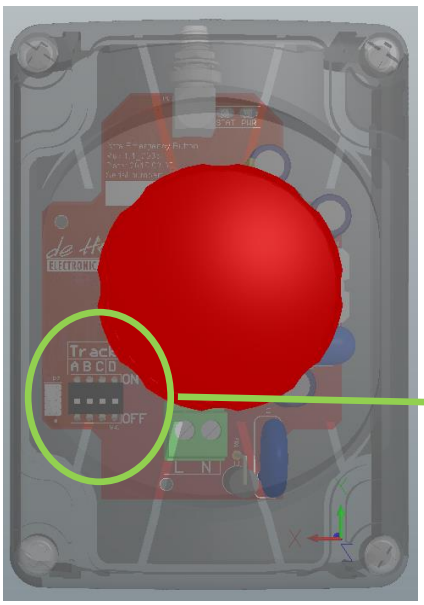

Le passage d'un ou plusieurs interrupteurs en position « ON » active la ou les pistes correspondantes.

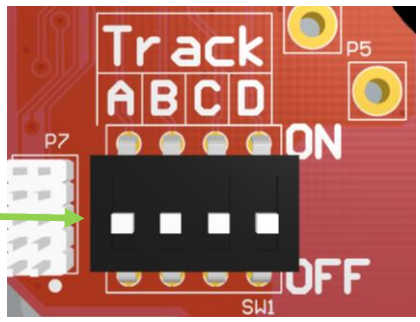

Configuration des pistes

Portée de fonctionnement

La portée de fonctionnement du bouton Xtra.Emergency STOP varie en fonction de l'endroit où il est placé, de la présence à proximité d'éléments conducteurs et d'autres facteurs. Si vous ne parvenez pas à contrôler l'ensemble de vos pistes, nous vous suggérons d'utiliser notre amplificateur de portée Xtra.Range Extender/point d'accès.

Batterie de secours

Le bouton Xtra.Emergency STOP est équipé d'une batterie de secours en cas de perte d'alimentation secteur. Elle fournit suffisamment d'énergie pour permettre au bouton de fonctionner au moins 8 heures supplémentaires.
Lorsque l'alimentation secteur est rétablie, la batterie se recharge automatiquement.
Attention La batterie de secours se recharge uniquement en cas de présence de courant sur le secteur et de température comprise entre 0 et 50 °C.

Avertissement *La batterie de secours n'est pas accessible et ne peut être remplacée. Vous* ***ne devez en aucun cas*** *essayer de la remplacer ou de la démonter.*

Installation

Fixez solidement le bouton Xtra.Emergency STOP et veillez à ce que son antenne soit dirigée vers le haut. Il ne doit pas être installé sur une surface métallique car sa portée de fonctionnement en serait fortement réduite.
Une alimentation secteur continue doit être fournie au bouton Xtra.Emergency STOP car il a été conçu pour être relié en permanence au secteur.
Le câble utilisé pour raccorder le bouton à la prise secteur doit avoir un diamètre externe compris entre 5 mm et 13 mm. À défaut, l'indice IP ne peut être garanti.
Le bouton Xtra.Emergency STOP dispose uniquement de deux fils (phase et neutre) ; il est donc inutile d'installer un câble de protection par mise à la terre.

Le bouton doit être installé par un électricien qualifié, dans le respect des lois et normes en vigueur dans votre pays.

Spécifications

Boutons	1 (bouton STOP)
Pistes	Toute combinaison de 4 pistes
Attribution des fonctions	Fixe
Commande de limite de vitesse karts CARBURANT (tous les karts uniquement)	Stop
Commande de limite de vitesse karts EV (tous les karts uniquement)	Stop
Commandes supplémentaires	Non applicable
Indicateurs	Voyant d'état rouge et voyant d'alimentation vert
Portée de fonctionnement	50 m
Batteries	1 batterie LiPo rechargeable et non-remplaçable
Tension d'alimentation	85 à 265 V c.a. 50 à 60 Hz
Source d'alimentation	5 watts max.
Dimensions (L x l x H)	230x80x115 mm
Poids	0,3 kg
Température de fonctionnement	0 à +55 degrés Celsius
Humidité de fonctionnement	85 % max. (relative), sans condensation
Indice IP	65
Catégorie de sécurité électrique	II

Garantie

1. De Haardt Electronic Engineering BV garantit que, pendant 12 mois à compter de la livraison des biens vendus ou fournis pour utilisation, lesdits biens peuvent réaliser les tâches décrites dans les manuels, les descriptions et la documentation.
2. La garantie définie aux présentes est limitée, à la discrétion de De Haardt Electronic Engineering BV, à la réparation gratuite des défauts de matériau et de fabrication dans les ateliers de De Haardt Electronic Engineering BV, à la fourniture gratuite de pièces neuves, avec reprise et acquisition des pièces défectueuses, ou à l'application d'une réduction de prix, convenue avec l'autre partie, aux biens vendus ou fournis pour utilisation. De Haardt Electronic Engineering BV ne peut en aucune circonstance être contraint de se rendre sur le lieu de livraison des biens pour établir les défauts invoqués par l'autre partie. De même, De Haardt Electronic Engineering BV ne peut être contraint d'effectuer des réparations en dehors de ses propres ateliers.
3. La garantie mentionnée au deuxième paragraphe ne couvre pas les frais de démontage, de main-d'œuvre, de transport et de déplacement, dans le sens le plus général de tous ces termes. Ces frais sont facturés dans tous les cas.
4. La garantie devient nulle et non avenue si :
   des modifications aux biens vendus ou fournis pour utilisation par De Haardt Electronic Engineering BV ont été apportées par d'autres parties que De Haardt Electronic Engineering BV ou des personnes expressément autorisées par De Haardt Electronic Engineering BV, sauf après consentement écrit de De Haardt Electronic Engineering BV aux dites modifications ;
   les défauts des biens vendus ou fournis pour utilisation par De Haardt Electronic Engineering BV résultent : d'une négligence de maintenance, par l'autre partie ou par des utilisateurs tiers, des biens vendus ou fournis pour utilisation ; d'une utilisation inappropriée ou non conforme aux instructions fournies par De Haardt Electronic Engineering BV pour l'installation des biens ; d'une utilisation incompétente et/ou d'un abus, par l'autre partie ou par des utilisateurs tiers, des biens vendus ou fournis pour utilisation ; d'une usure normale ; de réparations ou remplacements effectués par des personnes non expressément autorisées par De Haardt Electronic Engineering BV, sauf après consentement écrit de De Haardt Electronic Engineering BV aux dits remplacements ou aux dites réparations.
   Les travaux non couverts par la garantie définie aux présentes sont facturés à l'autre partie conformément aux tarifs en vigueur de De Haardt Electronic Engineering BV.
5. Nonobstant les dispositions des paragraphes précédents, la garantie fournie par De Haardt Electronic Engineering BV ne s'étend pas au-delà de toute garantie accordée à De Haardt Electronic Engineering BV par le fabricant ou fournisseur des matériels et/ou logiciels concernés et appliquée pour De Haardt Electronic Engineering BV. À la demande de l'autre partie, De Haardt Electronic Engineering BV s'engage à informer ladite partie du contenu des contrats passés entre De Haardt et ses fournisseurs.